

REGLEMENT DE JEU CASINO MAX

« Casino Max rembourse vos factures »

ARTICLE 1

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE (ci-après dénommée « la société organisatrice »), société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Cours Antoine Guichard – 42 008 SAINT-ETIENNE et identifiée sous le numéro 428 268 023 au RCS de Saint-Etienne organise dans les hypermarchés Géant Casino et Supermarchés Casino participants (hors drive) un jeu avec obligation d'achat du **07/01/2019** au **03/02/2019** 23h59 inclus, heure française de connexion faisant foi sur l'application mobile CASINO MAX.

ARTICLE 2

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, titulaire d'une carte de fidélité ou de paiement Casino ayant téléchargé l'application mobile Casino Max, à l'exception du personnel de la société organisatrice, de la société MAXIT, et de leurs partenaires, ayant participé à l'élaboration du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer (même nom, même adresse).

Pour participer, il suffit de:

- télécharger l'**application mobile CASINO MAX** sur l'App Store ou le Play Store puis de s'y connecter entre le 07/01/2019 et le 03/02/2019 23h59 (heure française de connexion faisant foi) ;
- **activer l'offre** correspondant au jeu : Casino Max rembourse vos factures ;
- **activer les offres**, également appelées coupons, dont vous souhaitez bénéficier en magasin ;
- se rendre en magasin entre le 07/01/2019 et le 03/02/2019 et **utiliser au moins dix offres distinctes** en passant en caisse avec votre application mobile, votre carte de fidélité ou votre carte bancaire Casino (associée au numéro de carte inscrit dans l'application) ;
- l'activation de l'offre et le passage en caisse en utilisant au moins dix offres pendant la période de l'opération **donne automatiquement accès au tirage au sort** ;

Une seule participation et un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse).

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur l'**application mobile CASINO MAX**.

ARTICLE 3

Toute information personnelle obligatoire pour participer au Jeu et communiquée par le participant au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit participant.

Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associé ayant utilisé son smartphone pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

Les emails temporaires (exemples ci-dessous) ne seront pas pris en compte pour la création d'un compte :

- @yopmail.com
- @jetable.net
- @jetable.com
- @jetable.org
- @spambox.us

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité d'un gagnant ou sur son droit de participer au Jeu, la société organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluider ce doute. À défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera élu parmi les autres participations.

Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue.

ARTICLE 4

L'activation de l'offre et l'utilisation de 10 coupons distincts en magasin donne automatiquement accès au tirage au sort qui sera effectué le 07/02/2019.

4 gagnants seront tirés au sort parmi les participants.

Les 4 gagnants gagneront une somme égale à une fois le montant d'une facture de leur choix de l'année 2018, d'un montant maximum de 2000€, qui sera crédité sur la cagnotte de son compte de fidélité (associée au numéro de carte inscrit dans l'application).

Les gagnants ne devront en aucun cas adresser l'original de cette facture. Cette copie de facture devra impérativement être établie au nom du participant et pourra concerner la fourniture de tout type de services ou prestations à

l'exclusion toutefois de prestations ou de services qui seraient contraires à l'ordre public, constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou serait contraire aux règlements et loi en vigueur. La facture devra avoir été effectivement réglée par le participant.

Les gagnants seront informés dans les 15 jours suivant le tirage au sort par email à l'adresse indiquée dans leur compte sur l'application mobile CASINO MAX (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email)

Les gagnants seront invités à faire parvenir les justificatifs leur permettant de remporter la dotation, dans les 15 jours suivants l'envoi de cet email. La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot aux gagnants.

Le lot ne sera ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie et ne peut être cédé à des tiers.

A défaut de réaction du gagnant dans les 15 jours suivants l'envoi du mail lui annonçant qu'il est gagnant, le lot sera considéré comme définitivement perdu pour lui et redeviendra la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 5

Sauf opposition express de leur part, la société organisatrice se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des gagnants dans le cadre de l'opération, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné. Pour manifester leur opposition à cette utilisation, les gagnants devront écrire à l'adresse ci-dessous :

DISTRIBUTION CASINO France SAS, OPERATION CASINO MAX
REMBOURSE VOS FACTURES – 1 cours Antoine Guichard CS 50306 42008
Saint-Etienne cedex 1

ARTICLE 6

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de différer le jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront affichées sur le site casinomax.fr et à l'accueil des magasins participants.

ARTICLE 7

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une quelconque mauvaise utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet et mobile.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système du participant, son équipement informatique, mobile et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou commerciale.

ARTICLE 8

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et mobile et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site ou l'application.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du participant au présent règlement.

Le règlement des opérations est disponible sur le site casinomax.fr et dans les magasins participants.

ARTICLE 10

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération sont indispensables à la prise en compte de votre participation et feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE ainsi qu'à ses prestataires pour la gestion du jeu. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du

traitement, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande, accompagnée de la photocopie d'un titre justificatif d'identité, à l'adresse suivante :

DISTRIBUTION CASINO France SAS, OPERATION CASINO MAX
REMBOURSE VOS FACTURES – 1 cours Antoine Guichard CS 50306 42008
Saint-Etienne cedex 1. Une réponse sera apportée sous 1 mois.

Les données des participants sont supprimées dans un délai de 3 mois à compter du tirage au sort.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.